



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Séance du 12 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf le douze juin à 19h, les membres composant le Conseil de la communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des fêtes de Néoux, au nombre de 35, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 4 juin 2019.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs Guy BRUNET ; Mathieu CHARVILLAT ; Marie-Antoinette BORDERIE ; Michel DIAS ; Mireille LEJUS ; Brigitte LEROUX ; Gilles PALLIER ; Isabelle PISANI ; Bernard PRADELLE ; Dominique LABOURIER ; Serge DURAND ; Catherine MOULIN ; Jeanine PERRUCHET ; Philippe COLLIN ; Renée NICOUX ; Corinne TERRADE ; Dominique SIMONEAU ; Annie WOILLEZ ; Isabelle GRAND ; Jacques GEORGET ; Jean-François RUINAUD ; Jean-Luc VERONNET ; Jean-Marie LE GUIADER ; Marie-Françoise VERNA ; Claude BIALOUX ; Christian ARNAUD ; Georges LECOURT ; Jean-Luc LEGER ; Denis PRIOURET ; Alex SAINTRAPT ; Wilfried GUCIK ; Valérie BERTIN ; Jacques TOURNIER ; Thierry LETELLIER ; Jacky BÉUF.

ETAIENT EXCUSES : Pierrette LEGROS ; Gérard AUMENIER ; André RENAUX.

Ayant donné procuration : Stéphane DUCOURTIOUX à Mireille LEJUS ; Nicole DECHEZLEPRETRE à Michel DIAS ; Jean-Louis DELARBRE à Brigitte LEROUX ; Jean-Claude VACHON à Gilles PALLIER ; Martine SEBENNE à Valérie BERTIN ; Didier TERNAT à Renée NICOUX ; Martine PAUFIQUE-DUBOURG à Jeanine PERRUCHET.

Absents : Philippe GILLIER ; Jean-Paul BURJADE ; Gérard CHABERT.

M. Jean-François RUINAUD, maire de Néoux, souhaite la bienvenue aux délégués communautaires.

Secrétaire de séance

Afin de répondre aux obligations fixées par l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance : **M. Mathieu CHARVILLAT**. Désigné à l'unanimité.

Compte-rendu du conseil du 10/04/19 :

M. Thierry LETELLIER souhaite que soit rectifié ainsi son propos en p.12 : « j'ai participé à la commission voirie et des représentants à cette commission se sont interrogés sur l'état de la voirie communautaire ».

Adopté à l'unanimité.

Information : les délibérations du Bureau

Conformément à l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation.

Ainsi, depuis le 10 avril 2019, la délibération suivante a été prise :

- délibération du bureau communautaire n°2019- 018 du 10 avril 2019 : Plan Particulier pour la Creuse : autorisation donnée au Président pour signer le PPC.

Ordre du jour

M. Jean-Luc LEGER demande au conseil d'accepter des modifications de l'ordre du jour :

- ajout de deux rapports sur les tarifs du séjour des ALSH et la création d'un poste d'éducateur des APS
- ajournement du rapport sur le dispositif « Dorémi »
- informations sur la CLECT et la composition du futur conseil communautaire

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité.

1. Attribution du marché de services pour le SPANC
2. Révision des tarifs du SPANC relatifs aux redevances des usagers
3. Attribution d'une subvention à l'association Clé de Contacts
4. Attribution d'une subvention à l'association Tom Pousse
5. Attribution d'une subvention à l'association Quartier Rouge
6. Attribution d'une subvention à l'association Scène Nationale d'Aubusson
7. Modification de la délibération subvention à l'Office de Tourisme
8. Fixation du loyer de l'Auberge de Saint-Marc à Loubaud
9. Programme « Facilaréno » : partenariat avec l'ARBAN
10. Contrat « Boost'ter » avec le Conseil Départemental de la Creuse
11. Vente d'une surface pour une aire de contournement à la ZAE du Mont
12. Appel à Projet « Territoire d'Industrie »
13. Plan de financement du projet accueillir en Massif Central
14. Création d'un poste de chargé de mission accueil
15. Modification des taux de remboursement des frais d'hébergement
16. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales
17. Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse
18. Demande de retrait du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable de la région de Crocq

Présentation du bilan 2018 de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme assure l'accueil physique sur deux sites, à Aubusson et à Felletin. Il assure la gestion de la Maison du Tapissier à Aubusson. Le service réceptif s'effectue pour le compte de prestataires. L'Office remplit la mission de promotion, par la participation à des salons par exemple.

Les autres missions et opérations réalisées en 2018 sont : l'opération « les lundis touristiques », l'accueil de journalistes, la gestion du site internet, qui va rejoindre le nouveau site regroupant toute l'offre en Creuse, le développement du vidéoguide et du géocaching Terra Aventura, l'offre de randonnée, la gestion de la boutique, les sorties nature avec le CPIE, les Mardis Rando...

M. Michel DIAS souhaite savoir si l'OT collabore avec les deux jeunes guides conférenciers qui travaillent sur Aubusson et Felletin.

En effet, ces deux guides sont prestataires pour les visites organisées par l'OT et sont aussi sollicités pour l'accueil.

Mme Dominique SIMONEAU demande si l'OT établit un lien avec Vassivière.

Oui, chaque jour de nombreux visiteurs sont orientés vers Vassivière.

M. LEGER souligne que les futurs panneaux RIS déployés en Creuse valoriseront à la fois Vassivière et Aubusson.

1. Attribution du marché SPANC

M. Claude BIALOUX précise que l'augmentation du tarif s'expliquait principalement par la suppression de la plate-forme d'appel téléphonique souhaitée par notre cahier des charges. Une renégociation a eu lieu et a permis d'obtenir une baisse.

M. LEGER remercie M. BIALOUX d'avoir bien négocié l'offre.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme et MM. GEORGET ; LETELLIER ; MOULIN. ABSTENTION : MM. PRADELLE et VERONNET.

Mme Catherine MOULIN regrette qu'une seule entreprise ait répondu.

M. BIALOUX indique que la comcom a pourtant essayé de susciter un maximum de réponses.

M. Christian ARNAUD demande quel est le gain à la négociation.

M. BIALOUX estime que nous avons obtenu une baisse de 8-10%.

M. Jacques GEORGET pense que quand on n'est pas aux normes, le rapport est inutile, autant envoyer la facture sans le technicien.

Mme MOULIN souhaite allonger les temps de contrôle. Elle cite un habitant de 89 ans qui ne dort plus à cause du contrôle. Elle aurait aimé avoir un tableau comparatif des tarifs avec les collectivités voisines.

M. LEGER rappelle la difficulté de certains villages pour lesquels aucune solution individuelle n'est possible.

M. Serge DURAND souhaite que les services du SPANC se rapprochent des maires pour faire le lien avec les usagers et démêler les situations qu'évoque Mme MOULIN.

M. Thierry LETELLIER affirme que lorsque le service SPANC était en régie, nous étions précisément plus proches des gens, et cela coûtait moins cher.

2. Tarifs du SPANC

M. BIALOUX rappelle qu'en raison de l'autonomie financière du SPANC, il est nécessaire que ce service ne soit pas en déficit. Il indique également que l'Agence de l'Eau a supprimé la subvention de 3000€ sur les installations neuves. Autre changement : le test d'imperméabilité sera désormais facturé (27.96€) lorsqu'il sera réalisé. Certes le contrôle passe de 80 à 89€ mais le prix baissera en réalité car la périodicité est maintenant de 6 ans. Notre service s'occupera beaucoup plus de gérer les réclamations des usagers.

M. LEGER estime que pour l'utilisateur, cette hausse sera toujours trop élevée, mais nous avons l'obligation d'équilibrer ce budget annexe.

M. ARNAUD répond à M. BIALOUX que les usagers regardent seulement la hausse, et pas la périodicité du contrôle.

Adopté à la majorité. CONTRE : Mme et MM. GEORGET ; LETELLIER ; MOULIN ; GRAND ; NICOUX ; WOILLEZ. ABSTENTION : Mme TERRADE et MM. PRADELLE ; VERONNET ; ARNAUD ; SAINTRAPT ; LEGUIADER.

Mme MOULIN demande de former un groupe de travail pour étudier le retour à la régie.

M. LEGER dit qu'il n'y a pas de tabou, nous l'avons fait pour étudier le retour de l'EPIC Office de Tourisme en association.

Mme Valérie BERTIN souligne que les techniciens de Véolia sont disponibles et conciliants.

3. Attribution d'une subvention à l'association Clé de Contacts

La proposition est de reconduire le montant de l'année précédente, soit 100 000€.

En réponse à **M. GEORGET**, **Mme BERTIN** précise que nous disposons bien du budget de l'association, qui montre des comptes à l'équilibre mais sans marges de manœuvre.

M. LEGER ajoute que nous avons trouvé le chiffre minimal en deçà duquel l'association serait en danger voire en cessation d'activité. La compétence enfance-jeunesse est évidemment déficitaire. Cependant, cette politique est très importante pour le maintien de la population et l'attractivité du territoire. Elle est fortement soutenue par la CAF, qu'il remercie.

Adopté à l'unanimité. Mmes PISANI et BORDERIE ne prennent pas part au vote.

4. Attribution d'une subvention à l'association Tom Pousse

Mme BERTIN indique que nous avons bien comme chaque année les budgets et les comptes de l'association, et que cette subvention est nécessaire à son fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

5. Attribution d'une subvention à l'association Quartier Rouge

M. Gilles PALLIER détaille le projet de l'association et propose l'attribution d'une subvention de 1000€. Il ajoute que les locaux hébergeront aussi Radio Vassivière. Ce qui est particulièrement important est que l'aide de la Région est conditionnée à un abondement des communes et de la communauté de communes. Aujourd'hui le plan de financement n'est pas tout à fait complet. L'attribution d'une subvention sera conditionnée à la réalisation du projet.

M. Denis PRIOURET demande quel était le montant demandé, car il lui semble que cette subvention est peu élevée.

M. PALLIER admet que cette subvention est symbolique, mais qu'elle permettra de déclencher d'autres subventions.

M. LEGER ajoute que ce n'est pas un projet hors-sol et que cette subvention aura un effet levier.

M. LETELLIER estime que le montant est trop faible, car l'association rayonne et porte une vraie image

Mme Jeanine PERRUCHET explique que la commune de Felletin a fléché 1000€ sur ce projet en plus de la subvention de fonctionnement.

Mme Dominique SIMONEAU se dit interpellée par le fait que ce projet proposera de la restauration. Elle pense que cela pose une question de concurrence.

Mme PERRUCHET répond que cette cuisine ne fera aucun tort aux restaurants de Felletin.

M. LEGER réaffirme que c'est un beau projet qu'il a soutenu depuis le départ. L'association est très consciente des difficultés financières de la comcom et comprend le montant modeste de l'aide.

M. PRIOURET souhaite que chacun fasse un effort d'ouverture et que ce projet soit davantage expliqué et popularisé.

Adopté à l'unanimité.

6. Attribution d'une subvention à l'association scène Nationale d'Aubusson

M. Mathieu CHARVILLAT présente la demande d'un montant de 50 000€, ce qui est conforme aux engagements pris par la communauté de communes.

M. LEGER précise que nous revenons ainsi de 70 000 (50 000€ au titre de 2018 plus 20 000€ de retard sur 2017), à 50 000€. La Scène Nationale est principalement soutenue par l'Etat.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTIONS : MM. GEORGET et BRUNET.

7. Modification de la délibération attribuant une subvention à l'Office de Tourisme

M. CHARVILLAT indique qu'il convient de reprendre cette délibération pour une question de forme, à la demande de la préfecture, en notant précisément les noms des conseillers qui ne prennent pas part au vote ni au débat.

Les conseillers suivants NE PRENNENT PAS PART AU VOTE ET QUITTENT LA SALLE :
Mmes et MM. LEGER ; COLLIN ; PALLIER ; PERRUCHET ; LEJUS ; PRIOURET ;
SAINTRAPT ; TERRADE ; DECHEZLEPRETRE.

Adopté à l'unanimité.

8. Fixation du loyer de l'Auberge de Saint-Marc à Loubaud

M. LEGER annonce que pour ne pas se voir reprocher d'influencer le débat, il quitte la salle et ne prend pas part au vote ni au débat.

M. PALLIER donne lecture du rapport.

M. LETELLIER souhaiterait que le chiffre de l'emprunt à courir apparaisse dans le rapport.

M. COLLIN estime que cette réduction de loyer équivaut à un allongement de 5,5 années de l'emprunt. Mais il est préférable d'avoir quelqu'un dans les murs, plutôt que ce commerce ne rapporte rien.

M. Alex SAINTRAPT souligne que le risque est que chaque locataire négocie son loyer.

M. LETELLIER pense que nous avons déjà diminué des loyers sur des commerces sans que cela ne crée une épidémie.

Mme SIMONEAU propose de faire un « prêt à usage », car ce commerce rend un service.

M. PALLIER indique que cette diminution convient au gérant mais qu'il s'agit d'un bail commercial, qui ne peut donc pas être gratuit.

Mme BERTIN ajoute que ce commerce propose des animations et fait aussi du pain.

Adopté à l'unanimité. ABSTENTION : M. PRIOURET.

9. Programme « Facilaréno »

Sur proposition de M. LEGER, le rapport est ajourné dans l'attente des réponses des comcom voisines. M. LEGER remarque le grand intérêt qu'il y aurait à engager ce dispositif pour le territoire.

10. Contrat « Boos'Ter »

M. PALLIER donne lecture du rapport.

M. Michel DIAS souhaite trouver une articulation entre ce projet intéressant et le CODEV, pour lui donner tout son sens.

M. PALLIER l'approuve, en particulier sur les volets culturel, social et urbanisme.

M. LEGER ajoute que ce contrat a été co-écrit avec le Conseil départemental. Les axes choisis sont largement consensuels.

Adopté à l'unanimité.

11. Vente d'une surface pour une aire de contournement à la ZAE du Mont

M. PALLIER explique que la communauté de communes Creuse Grand Sud a été sollicitée par Monsieur Leproux, gérant de l'entreprise Leproux, pour l'achat d'une partie de la parcelle ZA 273 (5332 m²). Il propose au Conseil de valider cette vente au prix de 2,5€/m².

Adopté à l'unanimité.

Départ de M. Georget.

12. Appel à Projet « Territoire d'Industrie »

Le projet est porté par l'Etat, qui en a confié le pilotage à la Région Nouvelle Aquitaine. Pour **M. PALLIER**, il permet de soulever la problématique du recrutement dans les entreprises et de la nécessaire simplification de certaines démarches administratives. Cet appel à projet n'entraîne pas d'engagement financier.

M. LEGER estime que si rien ne se passe, ce sera la chronique d'une mort annoncée. Les chefs d'entreprises forment des gens qui veulent simplement rester sur le territoire. Il faudrait aussi essayer d'accueillir et de former des salariés.

Mme Isabelle GRAND demande quel est le planning du projet.

M. PALLIER précise qu'une rencontre est prévue en septembre. Le Club des Entrepreneurs puis les industriels seront rencontrés à la suite.

Adopté à l'unanimité.

13. Plan de financement du projet accueillir en Massif Central

M. PALLIER rappelle que cette démarche a été présentée et validée au conseil du 12 mars. Le Comité Massif Central devrait rendre une décision favorable le 11 juillet prochain. Le plan de financement prévoit une subvention de 50% partagée entre l'Etat et le Feder, ainsi que 20% abondés par le Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

14. Création d'un poste de chargé de mission accueil

Mme NICOUX demande pourquoi il est indiqué dans le rapport qu'il faut recruter en priorité un titulaire.

M. Bernard PRADELLE répond que cette mention est une disposition légale.

Adopté à l'unanimité.

15. Modification des taux de remboursement des frais d'hébergement

Mme GRAND informe le conseil que le Centre de gestion dit qu'il n'est pas possible de prévoir par délibération un remboursement aux frais réels.

M. Wilfried GUCIK estime que ces tarifs de remboursement sont peu élevés. Les agents risquent de payer des surplus de leur poche.

Adopté à l'unanimité.

16. Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

M. LEGER indique que les informations ont été reçues de la préfecture hier. La proposition est d'augmenter la part intercommunale de 30%, comme les années précédentes.

Adopté à l'unanimité.

17. Dissolution du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Gestion des Déchets Ménagers en Creuse

M. COLLIN précise qu'il reste des fonds à l'actif du syndicat (subventions ADEME). La dissolution permet de redistribuer ces fonds aux comcom membres, en fonction de leurs propositions. Ensuite nous déciderons de l'action à mener sur les projets de réduction des déchets.

Evolis, qui avait abondé ces fonds et pèse 50% de la population, réclame 50% de la somme. Mais les autres membres ne veulent pas.

Adopté à l'unanimité.

Rapport sur table : Création d'un poste d'Educateur des APS

M. CHARVILLAT rappelle les difficultés de recrutement des MNS. Il y a une pénurie de 5000 MNS en France. Des grandes villes ont dû fermer leur piscine l'année dernière. Nous avons eu cependant une candidate qui a obtenu les concours d'Educateur des APS. Le personnel fait des efforts : il ne faut donc pas imposer des ouvertures forcées. Deux agents en arrêt viennent de reprendre le travail.

M. Guy BRUNET demande si les remplaçants restent quand les titulaires reviennent de maladie.

M. CHARVILLAT répond que oui dans le cas d'espèce, car nous aurions besoin dans l'idéal de 6 agents pour surveiller le bassin, de préférence des MNS plutôt que des BNSSA, car les MNS peuvent dispenser l'enseignement de la natation.

Adopté à l'unanimité

18. Retrait du SIAEPA de Crocq

Mme GRAND observe que Gioux adhérerait à ce syndicat pour l'eau potable, à l'époque où la commune appartenait à la Communauté de communes des Sources de la Creuse.

Mme SIMONEAU précise qu'il faudra aussi un vote unanime du SIAEPA.

Adopté à l'unanimité

Rapport sur table : Tarifs des séjours des ALSH

Mme Isabelle PISANI demande quelles sont les tranches d'âges concernées.

Mme Valérie BERTIN répond que tous les âges sont concernés.

Adopté à l'unanimité

Recomposition du Conseil communautaire après les élections de 2020

Mme Camille PICAUD présente la simulation de la répartition des sièges possiblement applicable dans le respect des dispositions légales. Un accord local reste possible pour modifier cette répartition, à condition que les communes délibèrent avant le 31/08/19.

M. LEGER remarque que c'est la baisse du nombre d'habitants qui change nécessairement la répartition des sièges. La règle de droit commun diminue le nombre total de sièges de 3 sièges mais n'oblige pas les conseils municipaux à délibérer : c'est le plus simple.

Mme GRAND s'interroge sur la conséquence d'une absence de délibération dans les Conseils municipaux.

Mme PICAUD répond que dans ce cas, la règle de droit commun s'applique.

M. SAINTRAPT imagine mal Aubusson valider un accord local avec 3 sièges en moins.

M. CHARVILLAT reconnaît que le droit commun convient mieux à Aubusson, mais il pénalise des communes dont la population augmente.

M. DIAS dit, à titre personnel, qu'il votera pour la proposition n°1, car on est aussi des représentants de la comcom. Cette solution lui semble la plus juste.

Mme GRAND se dit favorable à la proposition n°2.

M. LETELLIER remarque que la proposition de droit commun est un mauvais signal pour les communes qui veulent fusionner. Elle donne une prime aux 2 grosses communes alors qu'elles ont perdu des habitants. Mais il faut tenter un accord local et nous verrons.

M. LEGER propose de demander aux Conseils Municipaux de délibérer sur le scénario n°1 (avec 49 sièges au total).

Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

M. Gérard SALVIAT, président de la CLECT, rappelle qu'une réunion s'est tenue la semaine dernière pour modifier le linéaire de voirie, à la demande de la commune d'Aubusson, ce qui avait une incidence sur la répartition des charges.

La procédure est la suivante : la commune délibère sur le rapport, puis le Conseil se prononce sur les AC, et enfin les communes délibèrent pour approuver le nouveau montant des AC.

M. RUINAUD pense que de retoucher les statuts sur la voirie sera le rôle du prochain conseil communautaire.

M. LEGER propose qu'en 2019, nous travaillons avec les communes qui souhaitent reprendre des voiries, puis, comme le dit Jean-François Ruinaud, que la prochaine mandature décide. Cela évitera de changer les chiffres de la CLECT trop souvent.

Motion sur l'urbanisme

M. LEGER lit le texte proposé.

M. LETELLIER remarque que la loi ALUR a aussi des bons côtés pour limiter la vacance, et que le Limousin consomme le plus de terres agricoles par construction.

Adopté à l'unanimité.

M. LEGER informe le conseil que nous allons recevoir bientôt la lettre de la CRC sur le budget 2019. Nous en discuterons au plus prochain conseil.

La séance est levée à 21h50